Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Licence STE

Sciences de la Terre et de l'Environnement - C8 : Gestion de projets

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-STE-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3,0 (coefficient indicatif)**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique de la situation précontractuelle et de la rupture des pourparlers (4 questions) **Page 3**

2. Diagnostic stratégique, choix du prestataire et préconisations (4 questions) **Page 7**

3. Analyse économique et gestion financière de l'offre (3 questions) **Page 10**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://licenceste.fr/assets/annales/licence-ste/C8 - Synthétiser et communiquer des résultats pour la gestion de projets/2026/Licence Sciences de la Terre et de l'Environnement - C8 - Synthétiser et communiquer des résultats pour la gestion de projets - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique de la situation précontractuelle et de la rupture des pourparlers

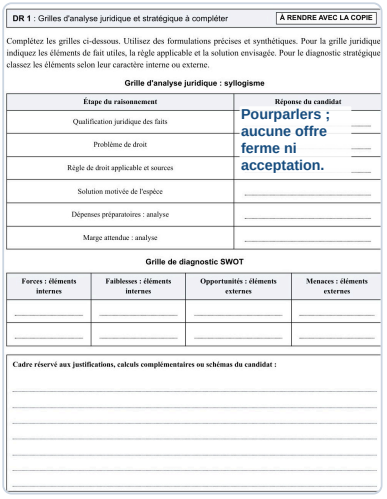
SUEZ RV France SAS et Boreal Mesures SAS ont échangé au sujet d'une campagne de prélèvements, mais aucun contrat ni bon de commande n'a été signé. Il faut examiner la formation éventuelle d'un contrat, les circonstances de la rupture des négociations et les préjudices réclamés à partir des documents juridiques fournis.

Qualification juridique des faits

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les acteurs, les échanges et les dépenses engagées par Boreal Mesures SAS. Relevez les faits permettant de distinguer une offre ferme, une acceptation et de simples pourparlers.

SUEZ RV France SAS et Boreal Mesures SAS sont deux sociétés en pourparlers au sujet d'une prestation de prélèvements. La lettre du 5 mai indique un prix prévisionnel et un calendrier indicatif, mais exclut tout engagement ferme avant la signature d'un contrat : elle ne constitue donc pas une offre ferme. Le message du 8 mai invite à préparer la mobilisation, tout en déconseillant les dépenses irréversibles. Le 10 mai, Boreal accepte seulement de participer aux discussions et attend le contrat définitif : ce n'est pas une acceptation contractuelle. Les 18 000 € sont des frais préparatoires allégués, dont la réalité reste à prouver.

DR 1 : qualification juridique des faits



DR 1 : Grilles d'analyse juridique et stratégique à compléter — À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les grilles ci-dessous. Utilisez des formulations précises et synthétiques. Pour la grille juridique, indiquez les éléments de fait utiles, la règle applicable et la solution envisagée. Pour le diagnostic stratégique, classez les éléments selon leur caractère interne ou externe.

Grille d'analyse juridique : syllogisme

Étape du raisonnement	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	Pourparlers ; aucune offre ferme ni acceptation.
Problème de droit	
Règle de droit applicable et sources	
Solution motivée de l'espèce	
Dépenses préparatoires : analyse	
Marge attendue : analyse	

Grille de diagnostic SWOT

Forces : éléments internes	Faiblesses : éléments internes	Opportunités : éléments externes	Menaces : éléments externes

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les sociétés étaient en pourparlers : aucune offre ferme ni acceptation contractuelle n'est établie. Les 18 000 € sont des frais préparatoires allégués.

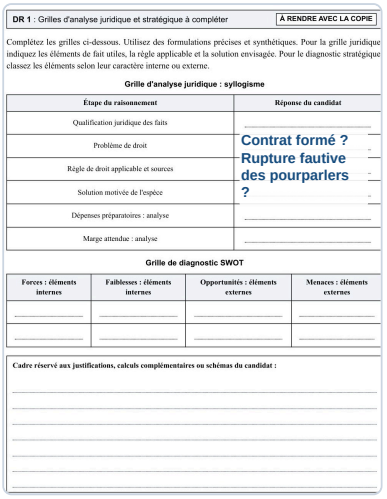
Problème de droit

Question 1.2. Formulez le problème de droit posé par la demande de Boreal Mesures SAS, en distinguant la question de la formation d'un contrat de celle de la responsabilité liée à la rupture des pourparlers.

> La lettre d'intention et les échanges ont-ils manifesté une rencontre de l'offre et de l'acceptation permettant de considérer le contrat de prélèvements comme formé ? Si aucun contrat n'a été conclu, SUEZ RV France pouvait-elle mettre fin aux pourparlers le 29 mai sans engager sa responsabilité ? Il faut déterminer si les circonstances de cette rupture révèlent une faute et si les

dépenses préparatoires alléguées par Boreal Mesures sont liées à cette faute, sans confondre cette question avec la formation du contrat.

DR 1 : problème de droit



DR 1 : Grilles d'analyse juridique et stratégique à compléter — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les grilles ci-dessous. Utilisez des formulations précises et synthétiques. Pour la grille juridique indiquez les éléments de fait utiles, la règle applicable et la solution envisagée. Pour le diagnostic stratégique classez les éléments selon leur caractère interne ou externe.

Grille d'analyse juridique : syllogisme

Étape du raisonnement	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	Contrat formé ? Rupture fautive des pourparlers ?
Règle de droit applicable et sources	
Solution motivée de l'espèce	
Dépenses préparatoires : analyse	
Marge attendue : analyse	

Grille de diagnostic SWOT

Forces : éléments internes	Faiblesses : éléments internes	Opportunités : éléments externes	Menaces : éléments externes

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

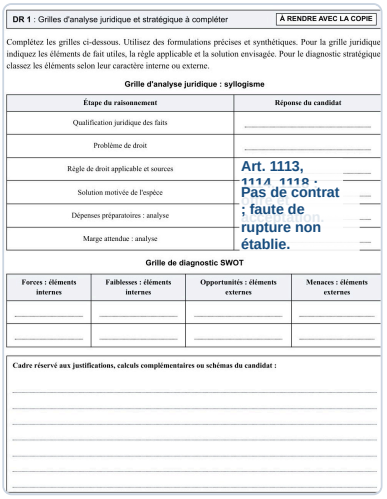
> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Il faut distinguer la formation éventuelle du contrat de la responsabilité extracontractuelle liée aux circonstances de la rupture.

Règle de droit et application

Question 1.3. Présentez la règle de droit applicable en mobilisant les articles pertinents du DT 1 et la décision de la Cour de cassation du DT 2. Appliquez cette règle aux faits afin de déterminer si un contrat a été formé et si la rupture des négociations est susceptible d'engager la responsabilité de SUEZ RV France SAS.

Selon les articles 1113, 1114 et 1118 du Code civil, le contrat suppose une offre exprimant la volonté d'être lié et une acceptation conforme. L'article 1104 impose la bonne foi dans les négociations. L'arrêt Manoukian, fondé sur l'article 1240 du Code civil, rappelle que la rupture des pourparlers est libre, mais que ses circonstances peuvent engager la responsabilité extracontractuelle si elles révèlent une faute. Ici, la lettre réserve toute commande à la signature d'un contrat et Boreal indique attendre celui-ci : aucun contrat n'est formé. Les éléments fournis ne suffisent pas à établir une faute dans la rupture. Les articles 1103, 1217 et 1231-1, relatifs à l'inexécution contractuelle, ne fondent donc pas la demande en l'absence de contrat.

DR 1 : règle et solution


DR 1 : Grilles d'analyse juridique et stratégique à compléter — À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les grilles ci-dessous. Utilisez des formulations précises et synthétiques. Pour la grille juridique indiquez les éléments de fait utiles, la règle applicable et la solution envisagée. Pour le diagnostic stratégique classez les éléments selon leur caractère interne ou externe.

Grille d'analyse juridique : syllogisme

Étape du raisonnement	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	
Règle de droit applicable et sources	Art. 1113, 1114, 1118 :
Solution motivée de l'espèce	Pas de contrat ; faute de rupture non établie.
Dépenses préparatoires : analyse	
Marge attendue : analyse	

Grille de diagnostic SWOT

Forces : éléments internes	Faiblesses : éléments internes	Opportunités : éléments externes	Menaces : éléments externes

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Aucun contrat n'a été formé. Une faute dans les circonstances de la rupture pourrait engager la responsabilité de SUEZ, mais elle n'est pas établie par les faits fournis.

Analyse des préjudices

Question 1.4. Examinez séparément les deux postes de préjudice réclamés par Boreal Mesures SAS : les 18 000 € de dépenses préparatoires et les 36 000 € de marge attendue. Pour chacun, indiquez les conditions de prise en compte et les limites de l'indemnisation au regard des faits et du DT 2.

Les deux préjudices allégués doivent être examinés séparément, car leur indemnisation obéit à des limites différentes.

- **Dépenses préparatoires, 18 000 € :** leur indemnisation suppose une faute dans la rupture, ainsi que la preuve de leur réalité, de leur caractère raisonnable et de leur lien causal avec cette faute. L'invitation à préparer la mobilisation est assortie d'une consigne de ne pas engager de dépenses irréversibles.
- **Marge attendue, 36 000 € :** elle correspond aux gains espérés du contrat non conclu. Selon l'arrêt Manoukian, ces bénéfices ne sont pas indemnisables, pas même sous la forme d'une perte de chance de les réaliser.

DR 1 : analyse des préjudices


DR 1 : Grilles d'analyse juridique et stratégique à compléter — À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les grilles ci-dessous. Utilisez des formulations précises et synthétiques. Pour la grille juridique indiquez les éléments de fait utiles, la règle applicable et la solution envisagée. Pour le diagnostic stratégique classez les éléments selon leur caractère interne ou externe.

Grille d'analyse juridique : syllogisme

Étape du raisonnement	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	
Règle de droit applicable et sources	
Solution motivée de l'espèce	
Dépenses préparatoires : analyse	18 000 € :
Marge attendue : analyse	36 000 € : marge attendue non indemnisable.

Grille de diagnostic SWO

Forces : éléments internes	Faiblesses : éléments internes	Opportunité exte

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les 18 000 € ne sont indemnisables que sous conditions de faute et de preuve. Les 36 000 € de marge attendue sont exclus.

2. Diagnostic stratégique, choix du prestataire et préconisations

L'unité projet étudie le lancement d'une offre de diagnostic des sédiments, associant prélèvements, analyses en laboratoire et synthèse destinée aux clients. Les données de marché, les capacités internes et les facteurs de contexte servent à établir les diagnostics PESTEL et SWOT, puis à proposer des mesures de maîtrise du projet.

Analyse PESTEL

Question 2.1. Réalisez une analyse PESTEL de l'offre à partir du tableau et des informations du DT 3. Présentez au moins un facteur pertinent pour chacune des six dimensions et expliquez brièvement son incidence sur le projet.

Dimension	Facteur du cas	Incidence sur le projet
Politique	Les donneurs d'ordre demandent une traçabilité renforcée.	Formaliser le suivi des prélèvements et des analyses.
Économique	Coûts de laboratoire en hausse et prix concurrencés.	Maîtriser les coûts et valoriser l'offre.
Socioculturel	Rapports attendus accessibles aux non-spécialistes.	Rendre les résultats compréhensibles aux décideurs.
Technologique	Outils numériques de suivi et de partage disponibles.	Améliorer le suivi des échantillons et la transmission des résultats.
Environnemental	Surveillance des pollutions et gestion des sédiments.	Répondre aux besoins de diagnostic des sites industriels.
Légal	Exigences relatives aux prélèvements, à la conservation et aux données client.	Sécuriser les pratiques et protéger les données.

La traçabilité doit être assurée depuis le prélèvement jusqu'au rapport. La maîtrise des coûts, le respect des exigences applicables et la clarté des résultats conditionnent la fiabilité et l'acceptabilité de l'offre.

Incidences PESTEL à reporter

Dimension	Élément du cas	Incidence possible sur le projet
Politique et réglementaire	Les donneurs d'ordre demandent une traçabilité renforcée des prélèvements et des résultats d'analyse.	Suivi tracé
Économique	Les coûts de laboratoire progressent et les appels d'offres mettent les prix en concurrence.	Coûts maîtrisés
Socioculturel	Les clients attendent des rapports compréhensibles par des décideurs non spécialistes.	Rapport clair
Technologique	Des outils numériques de suivi des échantillons et de partage des résultats sont disponibles.	Suivi numérique
Environnemental	La surveillance des pollutions et la gestion des sédiments constituent des enjeux pour les sites industriels.	Besoin de diagnostic
Légal	Les prestations doivent respecter les exigences applicables aux prélèvements, à la conservation des échantillons et à la protection des données client.	Conformité

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'offre répond à un besoin environnemental et de traçabilité, sous réserve de maîtriser les coûts, la conformité et la lisibilité des rapports.

Diagnostic SWOT

Question 2.2. Établissez un diagnostic SWOT comportant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Distinguez les éléments internes à l'unité projet des éléments externes et présentez votre réponse dans le DR 1.

Forces, éléments internes : compétences en gestion de projets environnementaux et coordination de laboratoires ; maîtrise de la relation avec les clients industriels.

Faiblesses, éléments internes : équipes de prélèvement non disponibles partout en permanence ; coordination complexe entre intervenants, avec des risques pour la traçabilité et la responsabilité opérationnelle.

Opportunités, éléments externes : demande industrielle de diagnostics documentés ; attente de résultats traçables et accessibles aux décideurs.

Menaces, éléments externes : concurrence de prestataires comparables ; pression sur les prix et hausse des coûts de laboratoire.

SWOT à reporter dans le DR 1

Grille de diagnostic SWOT

Forces : éléments internes	Faiblesses : éléments internes	Opportunités : éléments externes	Menaces : éléments externes
Gestion de projets	Équipes terrain rares	Demande industrielle	Concurrence sur les prix
Relation clients	Coordination complexe	Résultats traçables	Coûts labo en hausse

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les compétences de coordination et la demande sont des atouts ; la couverture terrain limitée et la pression concurrentielle sont à maîtriser.

Recours à un prestataire

Question 2.3. Analysez le choix de recourir à un prestataire de terrain plutôt que de réaliser toutes les opérations en interne. Présentez un avantage, une limite et une condition de maîtrise de ce choix pour le projet.

Le prestataire donne accès à des équipes de prélèvement et permet de couvrir les régions où les moyens internes ne sont pas disponibles en permanence. La limite est le risque de coordination entre préleveur, laboratoire et équipe de synthèse, notamment pour la traçabilité, les délais et la responsabilité opérationnelle.

1. Définir un cahier des charges commun : protocoles de prélèvement et de conservation, chaîne de traçabilité, délais et critères de qualité.
2. Préciser les responsabilités et la procédure de signalement des incidents, puis contrôler leur respect.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le recours au prestataire est pertinent si des protocoles et contrôles communs sécurisent qualité, délais, traçabilité et responsabilités.

Préconisations opérationnelles

Question 2.4. Formulez deux préconisations opérationnelles pour sécuriser le lancement de l'offre. Pour chacune, indiquez le responsable ou la fonction concernée, un indicateur de suivi et un moyen adapté de communiquer le résultat au comité de pilotage.

Préconisation	Responsable	Indicateur de suivi	Communication au comité
Formaliser un protocole commun pour les prélèvements, la conservation et la transmission des échantillons.	Responsable qualité et chef de projet	Part des dossiers avec chaîne de traçabilité complète	Tableau de bord qualité présenté à chaque comité
Encadrer les prestataires et laboratoires par des engagements de délais, de qualité et de remontée des incidents.	Chef de projet et responsable achats	Taux de résultats remis dans les délais	Revue des indicateurs et alertes en comité

Pour chaque indicateur, fixer une cible et une fréquence de suivi afin de détecter les écarts et d'engager rapidement des actions correctives.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Formaliser la traçabilité et piloter les prestataires par des indicateurs de qualité et de délais présentés au comité.

3. Analyse économique et gestion financière de l'offre

Le dossier fournit les prévisions 2026 d'une mission standard : prix de vente, coût variable unitaire, charges fixes annuelles et volume prévu. Il faut calculer la marge sur coût variable, le seuil de rentabilité et le résultat prévisionnel, puis présenter une synthèse argumentée au comité de pilotage.

Marge sur coût variable

Question 3.1. Calculez la marge sur coût variable par mission et le taux de marge sur coût variable. Présentez les formules, les calculs et les résultats avec leurs unités.

La marge sur coût variable (MCV) se calcule en retranchant le coût variable du prix de vente : $12\,000 - 7\,500 = 4\,500$ € HT par mission. Le taux de MCV rapporte cette marge au prix de vente : $(4\,500 / 12\,000) \times 100 = 37{,}5\,\%$. Chaque mission contribue donc pour 4 500 € aux charges fixes, puis au résultat. Le taux indique que cette contribution représente 37,5 % du chiffre d'affaires par mission.

Marge sur coût variable par mission

Indicateur	Calcul	Résultat
MCV unitaire	12 000 - 7 500	4 500 € HT
Taux de MCV	4 500 / 12 000 × 100	37,5 %

Prévisions 2026, par mission

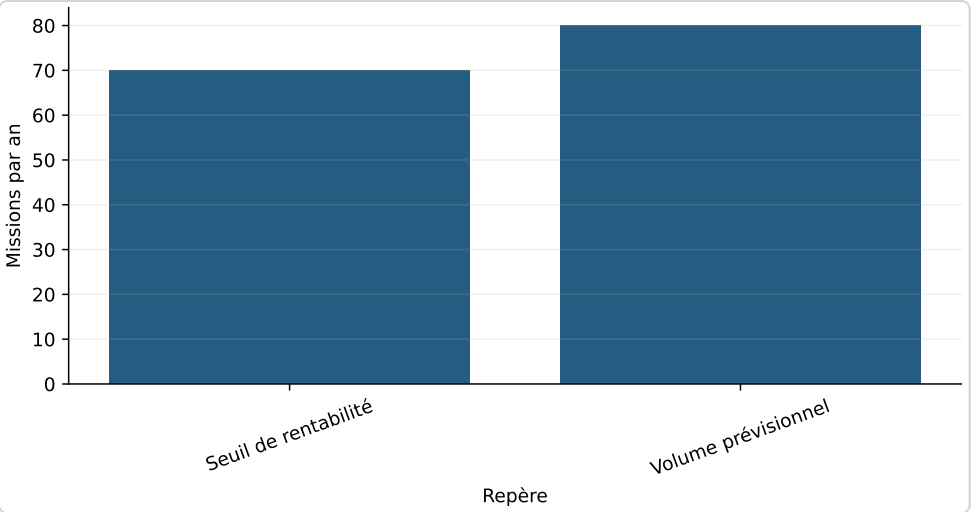
> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> MCV unitaire : 4 500 € HT par mission. Taux de MCV : 37,5 % du prix de vente.

Seuil de rentabilité et résultat

Question 3.2. Calculez le seuil de rentabilité en nombre de missions, puis le résultat prévisionnel pour 80 missions. Présentez les étapes de calcul et interprétez le résultat obtenu. Arrondissez le volume du seuil à l'entier supérieur.

1. Le seuil de rentabilité correspond aux charges fixes divisées par la MCV unitaire : $312\,000 / 4\,500 = 69{,}33$ missions. Comme le seuil doit être exprimé en missions entières et arrondi à l'entier supérieur, il faut en réaliser 70.
2. Pour 80 missions, le résultat prévisionnel est : $(80 \times 4\,500) - 312\,000 = 48\,000$ € HT.

Le volume prévu dépasse le seuil de 10 missions. Selon les hypothèses du modèle, l'offre est donc bénéficiaire à ce niveau d'activité.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil de rentabilité : 70 missions. Résultat prévisionnel : 48 000 € HT pour le volume annuel prévu de 80 missions.

Synthèse pour le comité de pilotage

Question 3.3. Rédigez une synthèse de 80 à 120 mots destinée au comité de pilotage. Présentez les deux principaux résultats économiques calculés, une limite ou un risque de l'analyse et une recommandation de décision cohérente avec vos résultats.

Le modèle prévoit une marge sur coût variable de 4 500 € par mission, soit un taux de 37,5 %. Le seuil de rentabilité est atteint à 70 missions. Avec 80 missions prévues, le résultat annuel ressort à 48 000 € HT. Cette prévision indique un potentiel économique favorable, mais reste sensible au volume réellement vendu, à la hausse des coûts de laboratoire et au maintien du prix de vente. Les calculs supposent des coûts unitaires et des charges fixes stables. Une baisse d'activité ou une dérive des coûts pourrait donc réduire rapidement le résultat. Je recommande un lancement progressif, conditionné à la validation des débouchés et au suivi mensuel du volume, de la marge unitaire et des coûts de sous-traitance.

Synthèse économique pour le comité de pilotage

Élément	Prévision	Point de vigilance ou décision
Seuil de rentabilité	70 missions	Confirmer les débouchés
Résultat à 80 missions	48 000 € HT	Suivre ventes et coûts de sous-traitance
Hypothèse du modèle	Coûts et prix constants	Lancement progressif recommandé

Synthèse des prévisions 2026

✓ RÉPONSE À RETENIR

Potentiel favorable : seuil à 70 missions et résultat prévisionnel de 48 000 € HT pour 80 missions. Lancer progressivement, avec un suivi régulier des ventes et des coûts.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve C8 du BTS Sciences de la Terre et de l'Environnement, session 2026, code 26-LIC-STE-EP1, dure 3 heures et porte un coefficient indicatif de 3,0. Elle étudie le lancement d'une offre de diagnostic environnemental des sédiments industriels. Les compétences évaluées couvrent l'analyse juridique des pourparlers, le diagnostic stratégique, le recours à un prestataire et l'analyse économique pour éclairer une décision de projet.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Un contrat se forme par la rencontre d'une offre comportant les éléments essentiels et d'une acceptation manifestant la volonté d'être lié.
- La rupture des pourparlers peut engager une responsabilité extracontractuelle si ses circonstances révèlent une faute.
- Marge sur coût variable unitaire = prix de vente unitaire - coût variable unitaire ; taux de MCV = MCV unitaire / prix de vente unitaire.
- Seuil de rentabilité en missions = charges fixes annuelles / MCV unitaire ; arrondir le volume obtenu à l'entier supérieur.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer offre, acceptation et pourparlers en tenant compte des réserves écrites et de l'absence de contrat signé.
- Pour la rupture, examiner séparément la faute éventuelle, le lien de causalité et la preuve des dépenses réclamées.
- Dans le SWOT, classer les forces et faiblesses en interne, et les opportunités et menaces en externe.
- Détailler formules, calculs et unités ; appliquer les arrondis demandés et respecter la longueur de la synthèse.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment distinguer une offre ferme de simples pourparlers dans ce cas ?

Vérifiez si le document contient les éléments essentiels du contrat et exprime la volonté de son auteur d'être lié en cas d'acceptation. Une réserve exigeant un contrat signé et une réponse indiquant que les discussions continuent signalent des pourparlers.

Q : Les dépenses préparatoires et la marge attendue peuvent-elles être indemnisées après une rupture ?

Les dépenses de négociation doivent être réelles, raisonnables et liées à une faute établie. La marge attendue du contrat non conclu, y compris la perte de chance de la réaliser, ne peut pas être indemnisée selon la décision Manoukian.

Q : Comment organiser les calculs économiques et la synthèse pendant l'épreuve ?

Calculez d'abord la marge unitaire et le seuil, puis le résultat prévisionnel en conservant les unités. Réservez du temps pour vérifier les arrondis et rédiger la synthèse de 80 à 120 mots demandée.

Q : Quels critères de méthode sont attendus dans les analyses juridiques et stratégiques ?

L'analyse juridique doit qualifier les faits, formuler le problème de droit, citer les règles pertinentes et motiver la solution. Le PESTEL couvre ses six dimensions, tandis que le SWOT distingue les facteurs internes des facteurs externes.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licenceste.fr/assets/annales/licence-ste/C8 - Synthétiser et communiquer des résultats pour la gestion de projets/2026/Licence Sciences de la Terre et de l'Environnement - C8 - Synthétiser et communiquer des résultats pour la gestion de projets - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Licence Sciences de la Terre et de l'Environnement : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.